



Club Sécurité intérieure



16 juin 2021

Autour de **Philippe KLAYMAN**

Préfet

Inspecteur général de l'administration – INSPECTEUR GÉNÉRAL DE L'ADMINISTRATION



La gestion et la maîtrise des violences en zone urbaine : constats, perspectives et réponses à apporter

La violence politique, les contestations ou les revendications sociales sont une constante de la société française. La gestion de cette violence et des désordres sociaux relève avant tout du politique. C'est à lui d'appréhender l'état de la violence dans la société, et d'utiliser l'outil policier pour mener à bien ses visées stratégiques. La nature et l'intensité de ladite violence sont tributaires des grandes évolutions sociales, culturelles, économiques et technologiques, dans un univers profondément mondialisé et médiatisé, qui nourrit une judiciaireisation croissante de la société.

➤ **Les grandes tendances en matière d'évolution des violences**

En France, les phénomènes de violence ne se succèdent pas mais s'accumulent. Ses nouvelles formes qui apparaissent au fil des décennies sont le fruit des évolutions sociales, urbanistiques, économiques et démographiques de la France et témoignent de l'apparition de situations paroxystiques de violences.

De 1870 aux années 1980, la majeure partie de la violence porte globalement sur la stabilité des institutions. Les mouvements sociaux essaient dès le début du XXe siècle et se poursuivent jusque dans les années 1970 et 1980. Ces mouvements prennent la forme de troubles politiques et de révoltes sociales qui se soldent par des pertes humaines des « deux côtés ». Dès les années 1980, au sentiment collectif qui prévalait jusqu'alors dans les revendications s'adjoint la préoccupation individualiste. La délinquance et la violence portée aux personnes et aux biens gagnent en intensité et deviennent des enjeux politiques. La lutte contre le trafic de drogue s'érige également au rang de priorité des pouvoirs publics. En ce sens, la nouvelle dimension de l'expression de la violence est prise en compte dans la première grande loi marquant la politisation de l'enjeu de la sécurité dite « Sécurité et Liberté », adoptée de 1981.

En outre, d'autres formes de violences sont apparues. Désormais, des groupes ethniques se partagent des territoires, la « violence jeunes » et la violence gratuite et quotidienne gagnent du terrain Enfin, et non des moindres, le « phénomène Black blocks » qui a vu véritablement le jour en 2016 lors des manifestations contre la loi dite « El Khomri », marque au fer rouge une large partie des mouvements sociaux d'aujourd'hui.

Face à cette prise de poids considérable de la violence, nous avons progressivement évacué la mort, la souffrance et la difficulté pour prôner l'apparition d'une société du bonheur, de l'égalité, de l'augmentation des revenus et de l'accès aux biens de consommation. Concrètement, lorsque cet univers entretenu se confronte à une difficulté inédite, il y a une sorte de sidération, d'incompréhension et d'opposition majeure entre le monde tel que nous l'avons connu et les conflits qui sont apparus au fil du temps.

➤ **L'évolution du maintien de l'ordre au regard des nouvelles formes de violence**

En matière de violences, la sphère publique évolue plus lentement que la société (moyens, cadre juridique, etc.) et que l'entreprise privée. Le secteur privé est en capacité de réagir dans des délais infiniment plus restreints que les pouvoirs publics. Les moyens budgétaires et humains de la Police et de la Gendarmerie nationales ont diminué, notamment à partir de 2007, alors même que le besoin de sécurité grandit et que la France se développe, s'urbanise et voit croître sa démographie. Ces données objectives accroissent le différentiel entre les moyens policiers et « gendarmiques » mis en face de ces besoins sociaux. Or, ni la Police ni la Gendarmerie ne sont en capacité de juguler les grands problèmes sociaux (habitat, urbanisme, éducation, etc.). En ce sens, l'exemple de la ville de Marseille est parlant. Des centaines de milliers de touristes y transitent du seul fait de l'évolution de la ville comme plaque tournante des croisières, faisant ainsi croître la délinquance et les criminalités locales. Néanmoins, ces évolutions intrinsèques (urbaines, démographiques, sociales, etc.) ne sont pas prises en compte en termes de ré articulation des services de maintien de l'ordre, d'où la situation délicate des forces de Police et de Gendarmerie aujourd'hui. En 2007, le

corps des CRS comptait ainsi 15 000 hommes, contre seulement 13 000 hommes en 2020.

➤ **Quelles perspectives pour la ressource humaine face à la gestion de ces violences ?**

On observe aujourd'hui que les phénomènes de violences paroxystiques sont très complexes. Avant les attentats de 2015, chaque situation était traitée par des services spécialisés en fonction de sa singularité (les manifestations par les CRS et la Gendarmerie mobile, les attaques terroristes par le RAID ou le GIGN, etc.). Désormais, il n'est plus envisageable de consacrer uniquement des services spécialisés à ces menaces. Il est nécessaire d'en tirer les conséquences en matière d'interopérabilité des forces : CRS, Maintien de l'ordre, Renseignement, Police judiciaire, Police aux frontières, etc. doivent travailler conjointement, d'où le besoin d'améliorer la formation initiale et continue des agents. Les jeunes gardiens de la paix et les jeunes gendarmes doivent être préparés à faire face à des situations extrêmes, qui peuvent selon la gravité nécessiter le déploiement de tous les moyens légalement autorisés pour lutter contre ces violences.

Dans cette optique, les relations entre la Police, la Gendarmerie et les sociétés de sécurité privée sont bénéfiques. Les forces de police ne peuvent pas couvrir à elles seules toute la demande de sécurité de notre société. Il n'est plus possible d'envisager un dispositif global de sécurité sans intégrer ceux qui ont un rôle à jouer dans ce domaine (publie et privé), d'où le besoin fondamental d'interopérabilité. Là aussi, il faut aller encore plus loin dans la formation initiale et continue en matière de sécurité privée, afin de faire émerger une architecture nationale dans le domaine et faire naître de potentielles vocations.

Par ailleurs, l'adéquation entre les besoins et les moyens est essentiel pour lutter efficacement contre l'évolution des violences. Or, celle-ci est parfois plus difficile à atteindre dans la Police que dans la Gendarmerie. La mutation d'un officier est plutôt simple, tandis que celle d'un policier peut se révéler plus délicat. En effet, dans la Police, le fait syndical est là pour préserver toute action autoritaire du gestionnaire, à savoir le Ministère de l'Intérieur. La dimension humaine de préservation de la personne révèle ainsi la gestion sociale de la Police nationale, plus prononcée que dans la Gendarmerie.

LE CEPS REMERCIE LES PARTENAIRES DU CLUB SÉCURITÉ INTÉRIEURE

